



Paris, le 03/02/ 2018,

Après le rapport des inspections générales sur les Perturbateurs Endocriniens, le gouvernement doit définir une politique ambitieuse en santé environnementale

Le RES demande des Etats Généraux de la Santé Environnementale

Le rapport des inspections générales (Santé, Développement Durable, Agriculture) sur la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens confirme l'importance de la question des Perturbateurs Endocriniens pour la Santé Publique mais aussi pour la Santé des écosystèmes. Le RES se réjouit de voir confortée l'action qu'il mène depuis sa création en 2009 pour faire prendre conscience de cette question.

Après avoir obtenu l'interdiction du bisphénol A dans les biberons en 2010 et les contenants alimentaires en 2011, le RES avait demandé qu'une Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens soit élaborée pour ne plus gérer substance par substance cette question mais pour en faire une politique d'ensemble. C'est l'action du RES qui avait contribué à faire adopter cette SNPE en avril 2014 avec l'objectif principal la réduction de l'exposition de la population sans faire référence à des seuils. Le rapport des inspections générales reconnaît le bien-fondé de cette démarche et souligne les insuffisances en termes de recherche et de moyens mis en œuvre. Le RES appuie cette demande. La 2^{ème} phase de la SNPE doit passer du stade du constat au stade de l'élimination de ces substances de notre environnement. Elle doit favoriser la mobilisation de la société civile, comme les collectivités locales (Paris, Strasbourg...) en montrant la voie en signant la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » proposée par le RES.

Plus largement, c'est une politique de Santé environnementale qui doit être menée. En septembre 2018, l'Assemblée générale de l'ONU va débattre une nouvelle fois de la réponse de la communauté internationale à l'épidémie de maladies chroniques. La France doit agir pour que la question des Perturbateurs Endocriniens, « Une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution » selon l'OMS, soit prise en compte. Le RES demande l'organisation d'Etats Généraux de la Santé Environnementale, pour mobiliser la société civile sur cet enjeu et trouver les réponses afin de faire face à ce « défi mondial d'ampleur épidémique ».

Contact presse : André Cicoella 06 35 57 16 82

RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>